

Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de représenter vos commettants devant l'ensemble du pays. Mais la situation actuelle vous confère de façon encore plus marquée la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants. C'est là une tâche que nul autre ne peut accomplir à votre place et mon gouvernement est pleinement disposé à vous épauler dans vos efforts.

Messieurs les députés,

Vous serez appelés à affecter les crédits nécessaires pour engager les dépenses et assurer les services approuvés par le Parlement.

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs les Députés,

Puisse la divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui:

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1210)

[Traduction]

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, l'honorable Yvon Pinard, président du Conseil privé de la Reine, l'honorable Donald Johnston, président du Conseil du Trésor et l'honorable Paul Cosgrove, ministre des Travaux publics, pour agir avec le Président de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

* * *

[Français]

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un comité soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et de présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents et mixtes de la Chambre, ce comité se composant de MM. Baker (Nepean-Carleton), Guilbault, Hopkins, Kempling, Knowles, Pinard et Turner.

(La motion est adoptée.)

Les subsides

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard), je propose:

Que M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[Français]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard) je propose:

Que M. Denis Ethier, député de Glengarry-Prescott-Russell, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Yvon Pinard) je propose:

Que M. Rod Blaker, député de la circonscription électorale de Lachine, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LES SUBSIDES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement:

Que la Chambre étudie les travaux des subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

SÉANCE SUSPENDUE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je propose que la séance soit suspendue jusqu'à 2 heures cet après-midi.

Mme le Président: La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre, la Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les travaux de la Chambre sont donc ajournés jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(A midi seize, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.